

AVIS DE L'ARES

N° 2025-27 DU 16 DÉCEMBRE 2025

Conséquences de l'application de l'article 88, § 2 du décret « Paysage » : retraits et pertes d'habilitations, immunisations et demandes de dérogation

Considérant l'article 88, § 2 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret « Paysage ») ;

Considérant que l'article 21, alinéa 1^{er}, 3^o et 4^o et que l'article 88 du décret « Paysage » donnent la mission à l'ARES de remettre un avis relatif à l'évolution de l'offre des habilitations en Communauté française ;

Considérant que l'article 88, § 2 et § 2bis, du décret « Paysage » définit les conditions de la perte d'habilitation à offrir des cycles d'études de type court, hors études de spécialisation, pour les hautes écoles, les écoles supérieures des arts et les établissements d'enseignement supérieur pour adultes;

Considérant que l'article 88, § 2ter et § 2quater du décret « Paysage » définit les habilitations qui ne sont pas visées par l'application des § 2 et § 2bis du même article;

Considérant que l'article 88, § 2ter, alinéa 2 du décret « Paysage » permet à l'ARES de proposer des exceptions dûment motivées aux § 2 et 2bis ;

Considérant que l'article 124/1 du décret « Paysage » permet à chaque étudiante et étudiant, inscrit dans des études menant à un grade académique particulier dans un établissement d'enseignement supérieur ayant décidé de supprimer ces études, de pouvoir présenter au cours de deux années académiques successives les unités d'enseignement non acquises de son programme annuel ;

Considérant les données transmises par le collège des Commissaires et Délégué·es du Gouvernement concernant le nombre de diplômé·es de 2019-2020 à 2023-2024 dans les cursus organisés en hautes écoles et en écoles supérieures des arts concernés par l'application de l'article 88, § 2 du décret « Paysage » ;

Considérant les données reçues de la direction générale de l'enseignement supérieur tout au long de la vie et de la recherche (DGESVR) concernant le nombre d'inscrit·es aux UE déterminantes dans les cursus d'enseignement supérieur de promotion sociale des années académiques 2019-2020 à 2023-2024 concernés par l'article 88, § 2 du décret « Paysage » ;

Considérant la liste des fonctions en pénurie ou en tension telles que définie par les services régionaux de l'emploi (ACTIRIS et le FOREM) en 2025, juin 2024 et juin 2023 ;

Considérant la validation des conclusions par la Chambre des hautes écoles et de l'enseignement supérieur pour adultes en ses séances du 9 octobre (pour les hautes écoles) et du 20 novembre 2025 (pour l'enseignement supérieur pour adultes) ;

Considérant la validation des conclusions par la Chambre des école supérieure des arts en sa séance du 27 août 2025 ;

Considérant les demandes de dérogation introduites par la HECh et la HEPHC (annexe 1) ;

L'ARES formule l'avis suivant à l'endroit de l'application de l'article 88, § 2, du décret « Paysage ».

AVIS

01. LISTE DES HABILITATIONS IMMUNISÉES PAR APPLICATION DU § 2 TER

01.1 / DEMANDE DE DÉROGATION INTRODUITE AUPRÈS DE L'ARES POUR BÉNÉFICIER D'UNE EXCEPTION À L'APPLICATION DE L'ARTICLE 88, § 2 ET § 2BIS

EES	HABILITATION	ARR.
HECh	Bachelier en gestion hôtelière, orientation management	63
HEPHC	Bachelier en gestion hôtelière, orientation management	53

Les établissements ont introduit une demande de dérogation auprès de l'ARES afin de conserver leur habilitation à organiser ce bachelier (voir annexes).

L'ARES propose ces exceptions au Gouvernement de la Communauté française.

01.2 / ÉTUDES IMMUNISÉES, CAR ORGANISÉES UNE SEULE FOIS PAR FORME D'ENSEIGNEMENT SUR LE TERRITOIRE D'UN PÔLE

01. 2.1 / HAUTES ÉCOLES

EES	HABILITATION	ARR.
HE2B	Bachelier en informatique, orientation informatique industrielle	21
HEFF	Bachelier en arts du tissu	21
HEFF	Bachelier en assurances et gestion du risque	21
HEFF	Bachelier en sciences administratives et gestion publique	21
HEFF	Bachelier en techniques graphiques, orientation techniques de l'édition	21
HEL	Bachelier en électronique, orientation électronique appliquée	62
HEL	Bachelier en sciences administratives et gestion publique	62
HEL	Bachelier en techniques graphiques, orientation techniques de l'édition	62
HELB	Bachelier en techniques de l'image, orientation techniques de la photographie	21

HELdB	Bachelier : assistant de direction	25
HELdB	Bachelier en architecture des jardins et du paysage	21
HELdB	Bachelier en gestion de l'environnement urbain	21
HELHa	Bachelier en chimie, orientation environnement	53
HELHa	Bachelier en informatique, orientation informatique industrielle	52
HELHa	Bachelier en gestion hôtelière, orientation management	52
HELMo	Bachelier en robotique industrielle	52
HENaLLux	Bachelier : bibliothécaire-documentaliste	92
HEPHC	Bachelier en aérotechnique, orientation construction aéronautique	52
HEPHC	Bachelier en aérotechnique, orientation pilotage d'aéronefs	52
HEPHC	Bachelier en agronomie, orientation agronomie des régions chaudes	51
HEPHC	Bachelier en agronomie, orientation techniques et gestion horticoles	51
HEPHC	Bachelier en chimie, orientation biochimie	51
HEPHC	Bachelier en chimie, orientation biotechnologie	51
HEPHC	Bachelier en podologie-podothérapie	52
HEPL	Bachelier en agronomie, orientation agro-industries et biotechnologies	63
HEPL	Bachelier : bibliothécaire-documentaliste	63
HEPN	Bachelier en agronomie, orientation agro-industries et biotechnologies	91
HERS	Bachelier en électromécanique, orientation climatisation et techniques du froid	81

01. 2.2 / ÉCOLES SUPÉRIEURES DES ARTS

EES	HABILITATION	ARR.
INSAS	Bachelier en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication : image	21
INSAS	Bachelier en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication : son	21
LE 75	Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : images plurielles imprimées	21
LE 75	Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : peinture	21
St-Luc Tournai	Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : stylisme de mode	57
St-Luc Liège	Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : sculpture	62
CRL	Bachelier en musique : formation musicale	62
IMEP	Bachelier en musique : formation musicale	92

01. 2.3 / ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR POUR ADULTES

EES	HABILITATION	ARR.
Institut de Technologie	Bachelier en informatique, orientation réseaux et télécommunications	62

EES	HABILITATION	ARR.
EICPN (école industrielle et commerciale de la province de Namur)	Bachelier : assistant de direction	92
Institut Provincial supérieur Henri La Fontaine	Bachelier : conseiller conjugal et familial	53
IPFS (Institut supérieur provincial de formation sociale)	Bachelier : conseiller conjugal et familial	92
Ateliers Saint-Luc	Bachelier : styliste-modéliste	21
Cours de promotion sociale Saint-Luc	Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : création d'intérieurs	62
Institut Provincial supérieur Henri La Fontaine	Bachelier en assurances et gestion du risque	53
IRAM Promotion Sociale (IramPS)	Bachelier en automatisation	53
EICPN (école industrielle et commerciale de la province de Namur)	Bachelier en chimie, orientation chimie appliquée	92
EAFC Colfontaine-Jurbise	Bachelier en électromécanique, orientation climatisation et techniques du froid	53
Institut de Technologie	Bachelier en informatique, orientation informatique industrielle	62
EICPN (école industrielle et commerciale de la province de Namur)	Bachelier en informatique, orientation technologies de l'informatique	92
Institut Provincial supérieur Henri La Fontaine	Bachelier en publicité	53
Institut Provincial supérieur Henri La Fontaine	Bachelier en relations publiques	53
I.P.E.S.P.S. - Seraing Supérieur	Bachelier en techniques graphiques, orientation techniques infographiques	62
EAFC Uccle	Gradué Géomètre - expert immobilier	21
IRAM Promotion Sociale (IramPS)	Gradué Géomètre - expert immobilier	53
Institut de Travaux publics	Gradué Géomètre - expert immobilier	62

01.3 / ÉTUDES IMMUNISÉES, CAR COORGANISÉES EN CODIPLOMATION

01. 3.1 / ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR POUR ADULTES

EES	HABILITATION	ARR.
EAFC Péruwelz	Bachelier en comptabilité	57 51

EES	HABILITATION	ARR.
EAFC Uccle	Bachelier en management du tourisme et des loisirs	21
EAFC Namur-Cadets	Gradué Géomètre - expert immobilier	92

01.4 / ÉTUDES IMMUNISÉES, CAR MENANT À DES FONCTIONS REPRISES AU MOINS UNE FOIS EN PÉNURIE SUR LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES

01.4.1 / HAUTES ÉCOLES

EES	HABILITATION	ARR.
HECh	Bachelier : assistant de direction	63
HEFF	Bachelier : assistant de direction	21
HEH	Bachelier en électronique, orientation électronique appliquée	53
HEH	Bachelier en biotechnique	53
HEL	Bachelier en chimie, orientation environnement	62
HELB	Bachelier en électronique, orientation électronique appliquée	21
HELdB	Bachelier en management du tourisme et des loisirs	21
HEPHC	Bachelier en agronomie, orientation agro-industries et biotechnologies	51
HEPHC	Bachelier en chimie, orientation chimie appliquée	51
HEPHC	Bachelier en informatique, orientation développement d'applications	52
HEPN	Bachelier en agronomie, orientation techniques et gestion agricoles	91
HERS	Bachelier en chimie, orientation environnement	81
HERS	Bachelier en management du tourisme et des loisirs	84
		62

01.4.2 / ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR POUR ADULTES

EES	HABILITATION	ARR.
EPHEC - Ecole de Promotion sociale	Bachelier en assurances et gestion du risque	21
Collège technique "Aumôniers du travail" (ATC EPS)	Bachelier en comptabilité	52
Institut Provincial supérieur Henri La Fontaine	Bachelier en comptabilité	53
Institut Provincial des Arts et Métiers du Centre (IPAM)	Bachelier en comptabilité	58
Institut Provincial des Arts et Métiers du Centre (IPAM)	Bachelier en électromécanique, orientation électromécanique et maintenance	58
EAFC Péruwelz	Bachelier en électromécanique, orientation électromécanique et maintenance	57

EES	HABILITATION	ARR.
Institut Provincial supérieur Henri La Fontaine	Bachelier en immobilier	53
EAFC Evere	Bachelier en informatique, orientation développement d'applications	21
Ecole supérieure des Affaires	Bachelier en informatique, orientation développement d'applications	92
EAFC des Hauts-Pays	Bachelier en construction	53
EAFC Morlanwelz	Bachelier en construction	58
IPEFA SUP Seraing	Bachelier en marketing	62
EAFC Famenne Ardenne	Bachelier : assistant de direction	83

01.5 / ÉTUDES BÉNÉFICIAINT D'UNE PRÉCÉDENTE DÉROGATION ACCORDÉE PAR LE GOUVERNEMENT

01. 5.1 / HAUTES ÉCOLES

Aucune dérogation n'est en cours.

01. 5.2 / ÉCOLES SUPÉRIEURES DES ARTS

EES	HABILITATION	ARR.
CRB	Bachelier en musique : formation de musicien intervenant	21
CRB	Bachelier en musique : formation musicale	21

Ces habilitations liées à la RFIE sont dormantes et ont bénéficié d'une dérogation octroyée par le Gouvernement en 2021.

01. 5.3 / ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR POUR ADULTES

Aucune dérogation n'est en cours.

02. ANNEXES



Haute Ecole Provinciale
de Hainaut - Condorcet
Digue de Cuesmes, 29
7000 MONS
+32 (0) 65 38 48 93
directricepresidente@condorcet.be



ARES
Monsieur Laurent DESPY
Administrateur
Rue Royale 180
1000 BRUXELLES

Mons, le 30 septembre 2025

Monsieur l'Administrateur,

L'application de l'article 88 §2 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études conduit à la perte d'habilitation pour le Bachelier en Gestion hôtelière, orientation management organisé par notre Haute Ecole dans l'arrondissement de Mons.

Nous nous sollicitons une dérogation pour les prochaines années afin, d'une part, de pouvoir poursuivre l'organisation de cette formation et la diplômaton des étudiants actuellement inscrits et, d'autre part, permettre à moyen terme la restructuration de notre programme en management du tourisme et loisirs qui pourraient accueillir les étudiants.

Enfin, nous tenons à rappeler que le secteur touristique et hôtelier occupe une place importante dans l'économie de la région montoise et souffre actuellement d'une pénurie de professionnels qualifiés.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Administrateur, l'expression de notre parfaite considération.

Axelle LEROY

ARES
Monsieur Laurent DESPY
Administrateur
Rue Royale 180
1000 BRUXELLES

Monsieur l'Administrateur,

L'application de l'article 88 §2 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études amène, pour notre Haute Ecole, la perte d'habilitation pour le Bachelor en Gestion hôtelière, orientation management organisé sur notre campus de Verviers.

Sur base de l'argumentaire annexé au présent courrier, nous sollicitons une dérogation pour les trois prochaines années afin de pouvoir poursuivre l'organisation de cette formation.

Nous tenons à insister sur l'importance stratégique que revêt ce bachelier pour la région verviétoise. Le secteur touristique et hôtelier occupe en effet une place essentielle dans l'économie de ce bassin, et souffre aujourd'hui d'une pénurie manifeste de professionnels qualifiés. Le maintien de cette formation contribue non seulement à répondre à ces besoins criants du marché du travail, mais aussi à renforcer l'attractivité et le dynamisme socio-économique du territoire.

Par ailleurs, notre Haute Ecole a la volonté affirmée de préserver à Verviers une offre d'enseignement supérieur diversifiée et accessible. Cette implantation constitue un vecteur d'égalité des chances, en permettant à un public souvent socialement fragilisé d'accéder à des études supérieures de qualité. Ainsi, comme en témoigne le courrier joint, depuis un an, sous l'égide de la Ville de Verviers, notre Haute Ecole est associée à un projet de redéploiement de l'offre d'enseignement supérieur en région verviétoise.

Dès à présent, nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre requête.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Administrateur, l'expression de notre parfaite considération.


Gaëtan CERFONTAINE
Directeur du Département économique


Michèle SIMAR
Directrice-Présidente